

SYMPHONIE

BIMENSUEL D'INFORMATION, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITE

**Drame à l'EPP Dodomé :
le foot et la violence
ôtent la vie
à un éducateur**

P.7



**Grand succès de l'opération Kéligou :
la belle signature du ministre Madjoulba**

P.6

Pyramide FM

Le despote Wona Germain licencie abusivement cinq journalistes

P.3



**Une nouvelle
en Grand format !**

**PROLONGATION
DU JEU DJAMA
JUSQU'AU
31 JANVIER 2026**

Décapsule et vérifie sous
le joint de la capsule

» DJAMA 65 cl, 50 cl et 33 cl

SNB



AUTHENTIQUE MILLIARDAIRES
Produits et services authentiques
Fièrement nous-mêmes!!

AUTHENTIQUE MILLIARDAIRES

Votre boutique de pagnes tissés d'ici et
d'ailleurs et d'accessoires authenChic



Situation : en face du Collège Protestant de Lomé tokoin, contiguë à la station T-Oil - Tél : 00228 97210606

Pyramide FM : le despote Wona Germain licencie abusivement cinq journalistes

Le paysage médiatique togolais est aujourd'hui le théâtre d'une tragédie où l'arbitraire le plus sombre tient en respect une indérence sociale révoltante. Au cœur du tumulte qui retentit depuis..., un nom cristallise désormais l'opprobre : Germain Wona. Le promoteur du Groupe Média Pyramide, drapé dans sa stature de député, vient de signer l'acte de décès moral de son institution en expulsant, avec une brutalité inouïe, cinq piliers de sa société de presse pour le seul crime d'avoir réclamé la dignité. Sous le fallacieux prétexte de « faute grave », Richard Aziague, David Cudjoe Amekudzi, David Assimadi, Marius Attor et Jean-Jacques Snoby Attikpo ont été jetés à la rue, victimes d'une gestion anachronique qui préfère sacrifier l'humain plutôt que d'honorer des engagements les plus élémentaires.

Yves GALLEY

L'anatomie d'un conflit : de la précarité à l'arbitraire

Le différend qui oppose les journalistes à Germain Wona n'est pas une simple querelle administrative, mais le résultat d'une accumulation de manquements graves aux obligations patronales les plus élémentaires.

Le 15 décembre 2025 marque le point de rupture définitif entre les deux parties. La crise trouve sa source dans une double faillite de la direction : d'une part, une indigence matérielle honteuse, caractérisée par la suppression des crédits de communication — pourtant indispensables au métier de reporter — et l'utilisation de matériel technique défaillant dont les pannes récurrentes entraînent gravement la production de l'information ; d'autre part, un vide social proprement illégal. En effet, au mépris de la législation togolaise, Germain Wona prive ses salariés permanents de leurs droits les plus basiques, notamment par l'absence systématique de déclaration à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), le défaut d'assurance maladie et le déni manifeste du droit aux congés payés, installant ainsi un régime de précarité institutionnalisée au cœur de son institution.

Face au silence méprisant de la

direction, les employés ont usé de leur droit légal en déposant un préavis de grève. Cependant, faisant preuve d'une bonne foi manifeste, ils ont suspendu ce mouvement suite à une médiation, choisissant la voie du dialogue plutôt que de l'affrontement.

C'est ici que le bât blesse : lors de la rencontre avec le boss Germain Wona, ce dernier aurait délibérément évité de répondre aux problèmes de fond (la protection sociale et les conditions de travail). Il a préféré s'attaquer à la forme, reprochant aux journalistes le ton ou la structure de leur courrier, une tactique classique pour disqualifier la plainte sans avoir à traiter le problème posé.

Alors que les journalistes, faisant preuve d'une noblesse de procédé exemplaire, adressent le 7 janvier 2026 une lettre de remerciement à la direction pour saluer la tenue des échanges, Germain Wona, choisissant la voie de la félonie, dans un élan de petit despote, répond dès le lendemain, 8 janvier, par une notification de licenciement immédiat.

Pour tenter de légitimer ce coup de force, le sieur Wona invoque abusivement l'article 324 du Code du travail togolais, en imputant aux cinq professionnels une grève prétendument illégale. Or, ce stratagème se heurte à un paradoxe juridique flagrant : comment peut-on fonder une rupture de contrat sur l'exécution



Wona Germain

d'un mouvement de grève qui n'a jamais eu lieu ? L'intention devient une faute grave dans le code pénal Wona. En sanctionnant une grève non tenue, Wona Germain révèle au grand jour une volonté farouche de briser toute velléité de justice sociale par la terreur administrative.

Le crépuscule d'une station en perdition

Il ne faut pas s'y tromper : ces licenciements ne sont pas le signe d'une autorité restaurée, mais l'aveu d'un déclin irréversible. En se séparant de ses signatures les plus respectées, Pyramide FM s'ampute de sa substance même. Une radio sans voix crédibles n'est plus qu'une fréquence vide, un émetteur de bruits insignifiants. Le discrédit qui frappe aujourd'hui la direction entache durablement

l'image de ce média, dont l'agonie est désormais rendue publique par la brutalité de son premier responsable et son manque d'égard pour des journalistes qui ont contribué à forger la réputation de sa petite station radio.

Appel à la Solidarité : Quittez ce Navire de l'Infamie !

Aux confrères et consœurs qui offrent encore au sein de cette structure, l'heure n'est plus à l'expectative, mais à la conscience. Rester silencieux, c'est consentir à l'écrasement de vos pairs. Travailler sous l'égide d'une direction qui méprise ouvertement le Code du Travail et la dignité humaine, c'est accepter d'être les prochaines victimes d'un

système qui broie les hommes une fois qu'ils réclament leurs droits inaliénables.

Journalistes de Pyramide FM, l'honneur vous appelle ailleurs. La solidarité corporatiste n'est pas un vain mot ; elle est le dernier rempart contre la tyrannie patronale. Ne soyez pas les complices de ce naufrage. Quitter cette "barque" n'est plus seulement un acte de survie, c'est un acte de salubrité professionnelle.

Le Togo n'a que faire de magnats de la presse sans scrupules. En attendant que les instances judiciaires et l'inspection du travail rétablissent ces cinq confrères dans leurs droits, l'opinion publique, elle, a déjà tout compris : le mépris de l'humain est la route la plus courte vers le déclin. Et Pyramide FM est sur la voie du déclin.

SNB : le plaisir Djama se prolonge avec une pluie de récompenses jusqu'au 31 janvier

Bonne nouvelle pour les consommateurs de la gamme Djama ! La Société nouvelle de boissons (SNB) a décidé de jouer les prolongations. Alors que le clap de fin de son grand jeu capsule était initialement programmé pour le 31 décembre 2025, l'entreprise a officiellement annoncé que l'aventure se poursuivrait durant tout le mois de janvier 2026.

Idrissou Faisal

C'est le succès populaire qui force la décision. Cette extension de calendrier n'est pas le fruit du hasard. Face à la déferlante de participants et à l'enthousiasme sans précédent des consommateurs togolais, la direction générale de la SNB a choisi d'élargir la fenêtre de tir. L'idée est de récompenser la fidélité de sa clientèle en offrant trente jours supplémentaires à chacun

pour espérer décrocher la timbale.

Pour ceux qui l'ignoreraient encore, la recette pour gagner n'a pas changé. Tout se joue au moment du décapsulage de votre bière Djama, qu'elle soit en format 65 cl, 50 cl ou 33 cl. Le verdict est immédiat : il suffit de scruter l'intérieur de la couronne métallique.

La SNB insiste d'ailleurs sur un point crucial : ne jetez pas vos

capsules trop vite !

Un examen attentif est de rigueur pour ne pas passer à côté de bouteilles gratuites ou, plus prestigieuses encore, du ticket gagnant pour la rutilante voiture BAIC by DIWA, le trophée ultime de cette campagne.

En plaçant cette promotion sous le signe de la convivialité avec son slogan emblématique "Avec Djama, on est ensemble", le brasseur réussit son pari de transformer la consommation en une expérience festive et solidaire. Cette décision stratégique a permis non seulement de clore l'année 2025 en beauté, mais aussi de démarrer 2026 sous le signe de la chance et de la générosité.



Vous avez désormais jusqu'au 31 janvier 2026 pour transformer

votre pause fraîcheur en un moment de victoire. À vos décapsuleurs !

Pourquoi l'Harmattan bat en retraite face à une Mousson tenace

En ce mois de janvier, les rues de Lomé et les champs des Plateaux devraient être drapés d'un voile de poussière ocre et balayés par le souffle sec de l'Harmattan. Pourtant, c'est le clapotis de la pluie sur les tôles qui réveille de nombreux Togolais. Ce dérèglement apparent du calendrier saisonnier sème le trouble, particulièrement chez les agriculteurs dont les récoltes et les semis dépendent de la rigueur des cycles naturels.

Idrissou Faisal

La Mousson fait de la résistance

Interrogée sur ces précipitations « hors saison », l'Agence nationale de la météorologie (ANAMET) se veut rassurante mais précise. Selon son Directeur Général, le Dr Issaou Latifou, nous ne sommes pas face à une anomalie, mais plutôt face à un rapport de force atmosphérique inhabituel entre deux géants : la Mousson et l'Harmattan.

Normalement, à cette période, le Front Intertropical (FIT) — la zone de rencontre entre les masses d'air — devrait se situer loin au sud du Togo, permettant à l'air sec du Sahara de descendre. Cette année, la Mousson (vent humide venant du Golfe de Guinée) maintient ses positions. En restant stationnaire au-dessus des régions méridionales, elle bloque physiquement la progression de l'air sec venu du Nord.

Une géographie climatique scindée en deux

L'analyse de l'ANAMET révèle une fracture nette sur le territoire national :

* **Le Grand Nord sous influence saharienne** : seules les régions des Savanes et une partie de la Kara connaissent actuellement l'Harmattan classique. Là-bas, l'air est sec, les nuits sont fraîches et la visibilité est réduite par la poussière.

* **Le Sud et les Plateaux sous perfusion humide** : dans la région Maritime et celle des



Plateaux, les vents du sud continuent d'apporter de l'humidité. « C'est cette situation qui explique les pluies enregistrées depuis décembre », souligne le Dr Latifou au micro d'Agridigitale.

Vers un hivernage sans poussière pour le Sud ?

Les prévisions pour les semaines à venir n'indiquent pas de changement radical. Le mécanisme de l'Harmattan est si affaibli dans la moitié sud que son apparition, si elle a lieu, ne sera que de courte durée. Les experts pointent du doigt les températures océaniques du Golfe de Guinée, dont les variations influencent directement la puissance de la Mousson.

« Même s'il devait apparaître, ce serait pour une très courte durée, car le front intertropical remonterait aussitôt », prévient le Dr Latifou.

Inquiétudes et adaptations dans le monde rural

Pour les paysans, cette variabilité est une épée à double tranchant. Si ces pluies peuvent favoriser certaines cultures maraîchères, elles perturbent le séchage des céréales et favorisent le développement de moisissures ou de parasites inhabituels pour la saison.

Ce phénomène souligne une fois de plus la nécessité pour le secteur agricole togolais de s'appuyer sur les services météorologiques. L'adaptation n'est plus une option, mais une nécessité face à des frontières saisonnières de plus en plus poreuses.

Fiscalité des Jeux : Ce qui change pour vos gains à la LONATO en 2026

C'est une petite révolution dans le portefeuille des parieurs togolais. Depuis le 1er janvier 2026, la chance a désormais un coût fiscal. En application de la nouvelle Loi de Finances (n° 2025-002) votée fin décembre, l'État togolais a instauré une taxe sur les gains importants issus des jeux de hasard.

Le seuil des 500 000 FCFA : Qui est concerné ?

La mesure, annoncée par la Direction Générale de la Loterie Nationale Togolaise (LONATO), cible spécifiquement les gains dits « constants ». Désormais, tout ticket gagnant dont le montant est égal ou supérieur à 500 000 FCFA fait l'objet d'une retenue à la source de 5 %.

Cette taxe ne s'applique pas aux petits gains quotidiens inférieurs à ce plafond, afin de préserver l'attractivité du jeu pour la majorité des parieurs. Le prélèvement est effectué directement par la LONATO avant le paiement du gain, pour le compte de l'Office Togolais des Recettes (OTR).

Pourquoi une telle mesure ?

L'introduction de cette « innovation fiscale » répond à deux objectifs stratégiques pour le gouvernement : d'une part, l'élargissement de l'assiette fiscale afin d'exploiter la niche en pleine expansion des jeux de hasard dans un contexte de mobilisation des ressources internes, et d'autre part, la régulation du secteur par le

traçage des flux financiers liés aux gains importants pour mieux encadrer une activité qui attire une part croissante de la population togolaise.

Cette taxe s'inscrit dans la continuité des réformes entamées par la LONATO depuis 2023. Avec cette intégration fiscale, l'institution cherche à se conformer aux standards internationaux de transparence et de gestion.

Malgré cette retenue, la LONATO a tenu à rassurer sa clientèle, saluant la fidélité des parieurs qui contribuent, par leur jeu, au financement d'œuvres sociales et au développement national.

Rétrospective Diplomatie 2025 : une diplomatie au service de la médiation africaine



En 2025, l'action diplomatique du Togo a eu pour soubassement le dialogue, la stabilité et la coopération en Afrique. L'engagement actif du Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, a permis de renforcer son leadership pour une Afrique en paix, stable et prospère.

Togo, acteur majeur pour la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs

Le Président du Conseil s'est efforcé de faire du Togo un acteur majeur dont la voix compte pour la stabilité et la solidarité entre les peuples africains. Plusieurs faits marquants soulignent cette influence :

* **Médiation UA** : en avril 2025, Faure Gnassingbé a été désigné Médiateur par l'Union africaine pour la crise entre la République Démocratique du Congo (RDC) et

pour faire du continent un havre de paix :

* **Lomé Peace Forum** : Organisé avec l'appui du PNUD, ce cadre international permet de renforcer les initiatives africaines pour la sécurité collective.

* **Crise en Guinée Bissau** : Un consensus au sein de la CEDEAO a confié au Président du Conseil la conduite du Conseil de médiation pour la Guinée Bissau, confrontée à une crise sociopolitique depuis le 26 novembre 2025.

Gestion des crises sécuritaires en Afrique de l'Ouest

Le leadership togolais est également reconnu au-delà du continent :

* **Processus d'Aqaba** : le 15 octobre 2025 à Rome (Italie), lors du sommet du Processus



Le Rwanda.

* **Missions diplomatiques** : ces efforts se sont traduits par des missions fructueuses dans la région des Grands Lacs et des rencontres de haut niveau à Lomé, Paris et au Qatar.

* **Accord de Paix** : le 4 décembre 2025, le Togo a été associé à la signature de l'accord de paix entre la RDC et le Rwanda aux États-Unis, en présence du Président américain Donald Trump.

Lomé, un espace de rayonnement de la paix en Afrique

Le Togo multiplie les actions

d'Aqaba, les partenaires ont salué les orientations du Togo pour relever les défis sécuritaires en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Reconnaissance des instances internationales

Les instances internationales, notamment les Nations Unies, dépêchent régulièrement des délégations au Togo pour rendre hommage au rôle positif du Président Faure Gnassingbé en faveur du dialogue et de la concertation. Ces actions confirment la volonté de positionner le Togo comme un acteur incontournable de la paix et du développement en Afrique.

Paix dans les Grands Lacs : le Sommet de Lomé, l'heure de vérité pour l'Accord de Washington

Alors que les lueurs d'espérance nées de la signature de l'accord de paix fin 2025 sous l'égide de Donald Trump peinent à dissiper les bruits de bottes, la capitale togolaise s'apprête à accueillir, ce 17 janvier, un sommet de haut niveau. Ce rendez-vous, placé sous le signe de la « dernière chance », vise à transformer un texte diplomatique ambitieux en une réalité tangible pour les populations du Nord-Kivu.

Broohm Ani

Une diplomatie de l'urgence : de Washington à Lomé

L'accord signé en décembre dernier à Washington a marqué un tournant spectaculaire. Porté par le « nouveau dynamisme » insufflé par le président américain Donald Trump, ce texte a réussi l'exploit de réunir les présidents Félix Tshisekedi et Paul Kagame autour d'engagements fermes : retrait des troupes étrangères, neutralisation des FDLR et cessation du soutien aux milices.

Cependant, le rôle de pivot est revenu au Togo. Agissant au nom de l'Union africaine, le président Faure Gnassingbé s'est imposé comme le médiateur de confiance, capable de faire le pont entre les intérêts transatlantiques et les réalités du terrain africain. Ce « pragmatisme de Lomé », soutenu financièrement et logistiquement par le Qatar, a permis d'aboutir à la déclaration du Mécanisme conjoint de coordination de la sécurité le 20 novembre 2025, socle technique de l'actuel processus.

Le paradoxe du terrain : un cessez-le-feu de papier ?

Malgré les sourires de Washington, la réalité à l'Est de la RDC demeure sanglante. Depuis le début de l'année 2026, les affrontements entre les FARDC (armée congolaise) et les rebelles de l'AFC/M23 se sont intensifiés.

* **Masisi et Walikale** : des combats violents ont été signalés autour de Kashebere, provoquant de nouveaux déplacements massifs de civils.

* **La menace sur Uvira** : début janvier, les hostilités se sont dangereusement rapprochées de cette ville stratégique du Sud-Kivu, faisant craindre un embrasement généralisé.

* **Accusations persistantes** : Kinshasa continue de dénoncer un soutien rwandais au M23, présentant récemment des prisonniers qu'elle affirme être des soldats réguliers de Kigali capturés au front.

Les enjeux du 17 janvier : harmoniser pour stabiliser

Le sommet de Lomé ne sera pas une simple rencontre protocolaire. Les objectifs sont critiques pour la survie de l'accord :

* **Restaurer la confiance** : face aux violations répétées, recréer un canal de dialogue



Antoine Tshisekedi, président de la RDC reçu par le président du Conseil Faure Gnassingbé

direct entre les états-majors.

* **Harmoniser les mécanismes** : aligner les efforts de l'Union africaine, des États-Unis et du Qatar pour éviter une dispersion diplomatique.

* **Vérification indépendante** : renforcer le rôle des observateurs internationaux pour identifier formellement les auteurs des ruptures de trêve.

Le choix de Lomé confirme son rôle de carrefour diplomatique.

« Nous ne cherchons pas seulement à signer des papiers, mais à construire une architecture de sécurité africaine crédible », confie une source proche de la présidence togolaise.

La réussite de cette rencontre sera le baromètre de l'influence togolaise et africaine sur ce

dossier. Si Lomé parvient à obtenir un retrait effectif du M23 des zones occupées et l'ouverture de corridors humanitaires sécurisés, l'accord de Washington pourrait enfin porter ses fruits. Dans le cas contraire, le spectre d'une guerre régionale, que la diplomatie tente d'exorciser depuis des décennies, restera plus menaçant que jamais.

Antoine Tshisekedi à Lomé le 12 janvier

Justice togolaise : le vibrant plaidoyer de Pacôme Adjourouvi pour une défense sacralisée

À l'occasion de la rentrée solennelle du Barreau du Togo, tenue ce vendredi 09 janvier à Aného, le Garde des Sceaux a troqué ses habits de ministre pour s'adresser, avec la ferveur d'un frère, à l'élite de la robe noire. Au cœur de son discours : une réflexion profonde sur le rôle de l'avocat comme sentinelle de l'État de droit.

Michel Akoete

Lomé a vibré ce vendredi au rythme de la tradition judiciaire. Sous les ors de la salle retenue pour la cérémonie à Aného, le Garde des Sceaux, Pacôme Adjourouvi, a présidé la rentrée solennelle des avocats. Pour ce ministre qui a longtemps exercé dans les prétoires avant de rejoindre le gouvernement, l'exercice n'était pas qu'une simple formalité protocolaire, mais un véritable rappel à l'ordre éthique et démocratique.

La défense, pilier de l'édifice républicain

Dans une allocution aux accents churchilliens, le ministre de la

Justice a placé la responsabilité de l'avocat au sommet de l'édifice social. Pour Pacôme Adjourouvi, la quête d'une justice forte, équitable et indépendante ne peut être le seul fait des magistrats ; elle repose sur la solidité du Barreau.

« Il n'y a pas de justice sans défense et il n'y a pas de démocratie sans justice. Quand la défense est fragilisée, c'est le citoyen qui est menacé. Quand la défense est respectée, c'est la République qui se renforce », a martelé le ministre, liant intrinsèquement le sort du justiciable à la liberté de son conseil.

Le triptyque du "Défendre la défense"

Le Garde des Sceaux a



longuement développé le concept de « Défendre la défense », une doctrine qu'il considère comme d'utilité publique par excellence, en articulant son plaidoyer autour de trois piliers non négociables : d'abord, l'indépendance absolue, car l'avocat ne doit être soumis à aucune pression, qu'elle soit politique ou économique, pour garantir la crédibilité du verdict ; ensuite, le secret professionnel, défini comme le « rempart ultime contre l'arbitraire » et socle de la confiance entre le citoyen et la justice ; et enfin, l'égalité des armes, le ministre ayant rappelé que sans un équilibre réel entre l'accusation et la défense, le procès ne devient qu'une «

Suite à la page 6

Le lundi 12 janvier 2026, le président de la RDC, Félix Tshisekedi, a été reçu à Lomé par le président du Conseil Faure Gnassingbé, pour une rencontre diplomatique centrée sur le renforcement de la coopération bilatérale et les enjeux de sécurité régionale. Les deux dirigeants ont réaffirmé leur volonté de consolider le partenariat entre Kinshasa et Lomé tout en abordant l'instabilité dans la région des Grands Lacs, contexte dans lequel le président Tshisekedi a salué l'action de son homologue. En sa qualité de médiateur désigné de l'Union africaine depuis avril 2025, Faure Gnassingbé a été félicité pour son rôle crucial dans la désescalade et la signature d'un accord de paix entre la RDC et le Rwanda.

Cette visite s'inscrit comme un prélude stratégique au sommet de Lomé prévu le 17 janvier prochain, une rencontre qui sera spécifiquement consacrée à la résolution de la crise dans la région des Grands Lacs.

Grand succès de l'opération Kéligou : la belle signature du ministre Madjoulba

Sous l'impulsion du ministre de la Sécurité et de la protection civile, le Colonel Calixte Batossie Madjoulba, l'opération « Kéligou » confirme son efficacité redoutable. Si la stratégie nationale porte ses fruits sur l'ensemble du territoire, c'est à Tsévié, dès l'entame de l'année 2026, que la maîtrise sécuritaire a frappé les esprits par une intervention d'une précision chirurgicale.

Yves GALLEY

L'opération Kéligou n'est plus une simple mesure de vigilance saisonnière, elle est désormais le symbole d'une doctrine de sécurité proactive. Lancée pour sanctuariser la période des fêtes et de la nouvelle année, cette offensive d'envergure repose sur un maillage territorial dense et une coordination interservices sans faille. Patrouilles renforcées, renseignements exploités en temps réel et présence dissuasive : le succès de Kéligou réside dans cette capacité à anticiper la menace avant qu'elle ne frappe.

L'opération de Tsévié : neutralisation à Gblainvié

Le point d'orgue de cette stratégie a été atteint dans la nuit du 1er janvier à Tsévié. Alors que les festivités battaient leur plein, les forces de l'ordre, agissant sur la base d'informations précises, ont investi Gblainvié, une localité

Esso Do, a permis de mettre hors d'état de nuire trois individus lourdement armés. En saisissant des armes de fabrication artisanale prêtées à l'emploi, les unités de terrain ont coupé court à un projet criminel imminent, préservant ainsi la vie de paisibles citoyens.

La maîtrise stratégique du ministre Madjoulba

Derrière ces succès tactiques, de Yokoè aux quartiers périphériques de Lomé, se dessine la signature du Colonel Calixte Batossie Madjoulba. Depuis sa nomination, le ministre de la Sécurité a insufflé un nouveau souffle à la protection du territoire. Son sens de l'organisation et sa maîtrise de la géographie criminelle ont permis de transformer une vigilance de routine en une véritable muraille sécuritaire. Ce déploiement repose sur une logistique impressionnante : pas moins



Colonel Calixte Batossie Madjoulba, ministre de la Sécurité et de la protection civile

Motorola de dernière génération assurent une coordination cryptée en temps réel.

Un maillage national pour une séénité durable

Le dispositif ne laisse aucune place au hasard. Dans chacune des 117 communes du Togo, un commissariat et une brigade de gendarmerie ont été activés en mode alerte maximale. Cette rigueur était d'autant plus

nécessaire que l'année s'est ouverte dans un contexte particulier, marqué par la grâce présidentielle accordée à 1 511 détenus fin 2025, exigeant une surveillance accrue pour prévenir toute récidive et garantir une réinsertion sous contrôle.

Les résultats de l'opération Kéligou ne sont qu'un prélude. Pour l'année 2026, le ton est donné : le renforcement des dispositifs est

déjà acté. Le ministère de la Sécurité entend maintenir cette pression constante sur les réseaux criminels afin de faire de la sécurité territoriale un socle inébranlable du développement national. À Tsévié comme ailleurs, la force est restée à la loi, confirmant que sous la houlette du Colonel Madjoulba, la quiétude des Togolais demeure la priorité absolue.



périmérique de Tsévié. L'intervention, conduite avec un sang-froid exemplaire sous la supervision du Colonel Kédéwouli

de 238 motos et 162 véhicules légers ont été mobilisés pour garantir une mobilité totale, tandis que 150 terminaux

Justice togolaise : le vibrant plaidoyer de Pacôme Adjourouvi pour une défense sacralisée

Suite de la Page 5

formalité vide de sens », une mise en scène dépourvue de toute équité.

En appelant ses confrères à la rigueur et à l'excellence, Pacôme Adjourouvi a réaffirmé la volonté du gouvernement de poursuivre la modernisation de l'appareil judiciaire togolais, tout en rappelant que la protection des avocats demeure la meilleure assurance-vie des libertés publiques.

Transition au Barreau du Togo : Le passage de témoin entre Claude Folly Adama et Yobé Sambiani

Cette rentrée solennelle a également été marquée par une séquence institutionnelle forte : le passage de flambeau à la tête de l'Ordre des Avocats du Togo. Le Garde des Sceaux a tenu à rendre

un hommage appuyé au Bâtonnier sortant, Me Claude Folly Adama, saluant son dévouement et l'efficacité de sa gouvernance durant un mandat de trois ans marqué par une gestion sereine de l'Institution.

Désormais, c'est Me Yobé Sambiani qui reprend le bâton de l'Ordre. Félicité pour son élection, le nouveau Bâtonnier bénéficie d'une transition préparée avec soin : sa période d'un an en tant que « Dauphin » aux côtés de son prédécesseur lui assure une parfaite maîtrise des dossiers en cours. Fort de cette expérience de cohabitation, Me Sambiani est désormais investi de la mission de sauvegarder les acquis historiques du Barreau tout en veillant avec fermeté à la préservation de ses intérêts futurs.

Lire le message du Garde des Sceaux, Pacôme Adjourouvi

Monsieur le Bâtonnier, Mesdames et Messieurs les membres du Barreau togolais,

Le thème de la Rentrée de la Conférence du Stage de cette année est « La défense de la défense ». Il s'agit d'un thème d'actualité qui vient à juste titre car il incarne la dimension d'utilité publique de l'activité publique de l'Avocat par le respect de son serment, son engagement et surtout par la nécessité du respect des autorités publiques dont la mission est d'assurer l'ordre dans la société pour que chacun puisse y vivre en toute quiétude.

La Justice n'est pas une matière inerte. Elle est une œuvre humaine, vivante, fragile parfois, mais toujours essentielle. Elle repose sur un équilibre fondamental qui est celui des droits, des devoirs et des garanties accordées à chacun. Parmi ces

garanties, il en est une qui conditionne toutes les autres. C'est la défense.

Parler aujourd'hui de la défense de la défense, ce n'est ni un slogan, ni une posture corporatiste. C'est un acte de fidélité à l'État de droit. C'est affirmer, avec force et clarté, que nul ne peut être jugé équitablement si sa défense est affaiblie, entravée ou suspectée.

La défense n'est pas un obstacle à la vérité. Elle en est une voie. Elle n'est pas, non plus, un luxe réservé à certaines personnes. Elle est un droit fondamental, reconnu à tous, sans distinction de statut, de fortune ou d'opinion.

L'Avocat, acteur central de la défense, n'est pas l'adversaire de la Justice. Il en est un pilier. Il ne défend pas le crime, mais il défend la personne. Il ne nie pas la loi,

mais il en exige son application loyale, rigoureuse et humaine. Or, une démocratie se juge à la manière dont elle traite ceux qui défendent, y compris et surtout lorsque la défense dérange, questionne, ou bouscule les certitudes et les appréhensions.

Défendre la défense, c'est donc protéger :

- L'indépendance des Avocats, condition non négociable d'une justice crédible ;
- Le secret professionnel, rempart contre l'arbitraire et garant de la confiance ;
- L'égalité des armes, sans laquelle le procès devient une formalité vide de sens.

Mais défendre la défense, c'est aussi rappeler ses responsabilités. La liberté de défendre exige rigueur, loyauté et éthique. La

Suite à la Page 7

D1 LONATO : une 10e journée marquée par un concert de matchs nuls

Le championnat national de football de première division, la D1 Lonato, s'est vivement animé ce week-end des 10 et 11 janvier 2026. Après une 9e journée riche en rebondissements, ce dixième acte est caractérisé par une pluie de matchs nuls, prouvant une fois de plus l'équilibre des forces en présence dans cette élite togolaise.

Samedi : un choc de haut de tableau sans vainqueur à Kara

Les hostilités de cette 10e journée ont débuté le samedi 10 janvier au Stade Wérou. L'ASCK, qui restait sur une démonstration de force le week-end précédent, a été tenue en échec par une formation solidaire de l'AC Barracuda. Les visiteurs ont cueilli les chauffeurs de la Kozah à froid dès le retour des vestiaires grâce à une réalisation de Koidjo Roberto Edem Sewonou (47e). Il a fallu attendre les ultimes instants de la rencontre pour voir l'ASCK arracher le point du nul par l'entremise d'Essotolom Abalo (80e), évitant ainsi une déconvenue à domicile.

Dimanche : le surplace des cadors

Le dimanche 11 janvier a confirmé la tendance au partage des points sur plusieurs pelouses :

ASKO piétine à domicile : au

Stade Municipal de Kara, le dauphin au classement, ASKO, qui cherchait à se racheter après sa chute contre l'AS OTR, n'a pu faire mieux qu'un match nul (1-1) face à l'AS Binah. Malgré l'ouverture du score précoce de Kodjo Nutsuley (13e), les Kondona ont été rejoints en seconde période par un but d'Uruya Andrew (53e). Et aucun filet ne tremblera jusqu'au coup de sifflet final.

Statu quo à Lomé et Agoè : au Stade de la JCA, le duel entre Dyto FC et Semassi FC s'est soldé par un score nul et vierge (0-0). Un scénario identique s'est produit au Stade Omnisports de Lomé entre l'Entente 2 et le FC Espoir.

Les bonnes opérations : Tambo et Gomido se relancent

Dans ce concert de matchs nuls, deux formations ont réussi à tirer leur épingle du jeu :

Tambo FC en patron à Atakpamé



: au Stade Municipal d'Atakpamé, les Flèches Pimentées ont pris le meilleur sur l'AS OTR (1-0). L'unique but de la partie a été inscrit par Saïdou Sibabi-Gnaou sur penalty à la 36e minute.

Gomido rebondit à Aného : après

leur déception à domicile lors de la journée précédente, les Show Boys de Kpalimé sont allés s'imposer sur la plus petite des marges (1-0) sur le terrain de Gbôhloesu à Aného.

Clôture de la journée à Sokodé

Le rideau ne tombera définitivement sur cette 10e étape que le mardi 13 janvier. Le public sportif a rendez-vous au Municipal de Sokodé à 15 heures pour un choc prometteur entre l'Unisport, qui reste sur une dynamique positive, et l'Étoile Filante.

Drame à l'EPP Dodomé : le foot et la violence ôtent la vie à un éducateur

Le monde de l'éducation au Togo est en deuil. Ce qui devait être un simple après-midi de sport et de partage à l'école primaire publique de Dodomé (Golfe 3) a viré au cauchemar le samedi 11 janvier 2026. Un enseignant, dont le seul tort fut de vouloir faire respecter l'ordre au sein de son établissement, a perdu la vie sous les coups d'une violence aveugle.

Les faits, tels que rapportés par une note interministérielle (Sécurité, Éducation, Justice), soulignent l'absurdité du drame. Alors qu'un match de football se déroulait sur le terrain de l'école, un groupe de jeunes a choisi d'escalader les murs de l'enceinte plutôt que d'emprunter le portail principal.

En s'opposant avec civisme à

cette intrusion irrégulière, l'enseignant et le gardien de l'école sont devenus les cibles d'une agression d'une sauvagerie inouïe.

Sous une pluie de pierres et de projectiles, l'enseignant a été mortellement touché à la tête. Malgré son évacuation d'urgence, il s'est éteint, laissant derrière lui une communauté éducative sous le choc.

La réponse de l'État : Justice et fermeté

Face à l'horreur, le gouvernement a immédiatement pris ses responsabilités pour garantir que ce crime ne reste pas impuni : sous l'impulsion du Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Lomé, une enquête judiciaire a été ouverte

sans délai, menant déjà à l'interpellation et au placement en garde à vue de neuf suspects âgés de 16 à 19 ans.

En plus de cette réponse pénale ferme, les ministres ont tenu à témoigner la solidarité de toute la nation en adressant leurs condoléances les plus sincères à la famille de l'enseignant disparu, tout en formulant des vœux de prompt rétablissement pour l'agent de sécurité blessé lors de cette agression.

L'école doit rester un sanctuaire

Au-delà de l'indignation, ce drame pose la question de la sécurité et du respect des institutions.

Les autorités rappellent avec

force que l'école est un sanctuaire qui ne doit en aucun cas devenir un terrain d'affrontement.

Pour prévenir la répétition de tels éclats de violence, le gouvernement insiste désormais sur deux piliers fondamentaux : d'une part, le renforcement du civisme chez les jeunes, rappelant que le respect des règles d'accès aux infrastructures publiques constitue un devoir citoyen et non une option, et d'autre part, l'exigence d'un encadrement sécuritaire rigoureux qui impose que tout événement public organisé en milieu scolaire soit impérativement déclaré aux autorités compétentes afin de garantir la protection de chacun.

Justice togolaise : le vibrant plaidoyer de Pacôme Adjourouvi pour une défense sacralisée

Suite de la page 6

défense doit être combative, certes, mais jamais complaisante envers l'injustice. Elle doit être libre, mais toujours responsable.

L'État, pour sa part, a un devoir clair qui est celui d'assurer les moyens matériels, juridiques et institutionnels permettant à la défense d'exercer pleinement sa mission. Une justice rapide mais

bâclée est une injustice. Une justice sévère mais déséquilibrée est une dérive.

Monsieur le Bâtonnier, Mesdames et Messieurs, Quand la défense est fragilisée, c'est le citoyen qui est menacé.

Quand la défense est respectée, c'est la République qui se renforce.

La défense de la défense n'est donc pas la défense d'un corps, mais la défense de nos libertés, de notre dignité et de notre confiance collective dans la Justice.

C'est pourquoi, en tant que Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits Humains, je réaffirme

avec solennité l'engagement du Président du Conseil que la Justice que nous bâtonnons sera une justice forte, juste et ferme, mais équitable, indépendante et respectueuse de toutes ses composantes, car il n'y a pas de justice sans défense et il n'y a pas de démocratie sans justice.

Je vous remercie

**LA SYMPHONIE /
N°0445/12/01/12/
HAAC**

**Sanguera, près Eglise
Catholique Assiko /
90 38 36 16 /
symphonie007@gmail.com**

Directeur de publication

Yves GALLEY

Red Chef
Faisal Idrissou

Rédaction

**Idrissou Faisal - Wella
Bernard - Esther Djato**

Direction commerciale

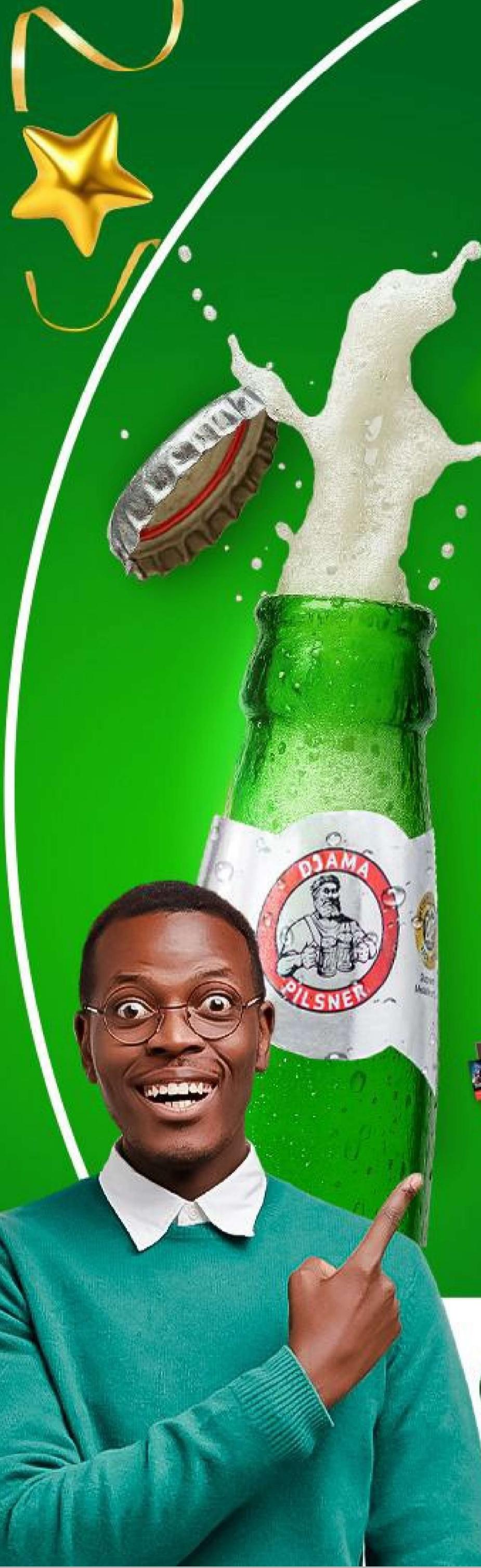
Broohm Ani

Infographie
Sympho Vision

Imprimerie

**Gutenberg Graphic
Plus (GGP)**

Tirage
2000 exemplaires



**Une nouvelle
en Grand format !**

**PROLONGATION
DU JEU DJAMA
JUSQU'AU
31 JANVIER 2026**

» DJAMA 65 cl, 50 cl et 33 cl

Décapsule et vérifie sous
le joint de la capsule



AVEC DJAMA,
ON EST ENSEMBLE

